

Compte rendu réunion du Conseil Municipal Séance du lundi 27 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LABORDE, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Mmes LABORDE Patrick – LARTIGAU Marie-Josée – LACOUTURE Yves – BORDES Jean-Marie - LARTIGAU Céline - LACOMME Thierry– DELAS Anthony - LAUGA Christophe– LEGLIZE Sylvie - DEPEYRIS Josiane

Absent excusé : DESLOUS Christian

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10

Date d'envoi de la convocation : 21 mai 2024

Secrétaire de séance : Madame Sylvie LÉGLIZE

PRÉSENTATION L'ASSOCIATION DE KUAKO : Les élus ont reçu avant la réunion du Conseil Municipal l'association KUAKO pour qu'ils présentent leur association et le but de cette association.

Les membres du Conseil Municipal ont suggéré qu'ils organisent une matinée portes-ouvertes afin que les gossois ou les enfants de l'école puissent découvrir ce lieu de retraite pour animaux. Mme Depeyris a proposé de mettre le flyer sur le site de Panneau pocket.

Approbation de la séance du 08 avril 2024

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 08 avril 2024 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Objet : Bilan de la concertation et d'arrêt des ZAEnR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 08/04/2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- Un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune de GOOS a été consultable les 22, 23 et 26 avril 2024 et complété au fur et mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations

Le Maire présente le bilan de cette concertation et déclare que :

0 (nombre de personne ayant consigné des observations sur le registre)

Et que les avis émis sont favorables aux propositions faites par le Conseil Municipal,

- ZAEnR Photovoltaïques

PV Toitures

- Les zones

- Comte : superficie 20,06 ha
- Maillocq : superficie 33,93 ha
- Bourg : superficie 40,06 ha
- Bague : superficie 13, 75 ha

d'une surface totale de 107ha 80, peut-être retenu comme ZAEnR pour l'installation d'une production d'énergie photovoltaïque en toiture.

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire et après en avoir largement discuté,

IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-après.

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération :

-au secrétaire général, référent préfectoral des Landes

-à la Communauté de Communes Terres de Chalosse

Voté à l'unanimité

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds d'Équipement des Communes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets d'Investissement :

Entrée garderie/école :

- installation d'un kit portier vidéo à l'entrée de la garderie /école

Siège ergonomique secrétaire :

- Achat d'un siège ergonomique pour le poste de la secrétaire de mairie

Ecole :

- Peinture des bois extérieurs de l'école (porche et bandeaux)

Locale cantine :

- changement de 2 portes de service du local de la cantine

Salles de classe :

- Remplacement éclairages fluo par des leds dans les salles de classe

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à : 11 327.45€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Sollicite** une subvention de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Landes dans le cadre du Fonds d'Équipement des Communes (FEC)

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Objet : Achats d'une parcelle forestière indivision LALANNE/DELAS/GAUTHIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2241-1,

Considérant que la commune a pour projet l'acquisition d'une parcelle forestière énoncée ci-dessous :

Section	Numéro	Contenance en ha	Lieu-dit	Propriétaire	Prix de vente attendu
C	079	0.7283		Indivision Lalanne/Delas/Gauthier	1092,45€

Considérant que les propriétaires sont d'accord sur le prix proposé mais ne pourra signer un acte de vente définitif que dans l'hypothèse où la présente délibération sera devenue définitive c'est-à-dire purgée de tous recours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire,
DECIDE l'acquisition d'une parcelle dans les conditions ci-dessus
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à l'achat de la parcelle forestière ci-dessus pour la Commune de Goos.
Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Démission du Conseil Municipal : M. le Maire constate la démission au Conseil Municipal, de Mme Méry Stéphanie Conseillère Municipale.

Elections Européennes : Le bureau de vote sera tenu

Le matin par Mme LARTIGAU Marie-Josée, Mme LÉGLIZE Sylvie, M. LAUGA Christophe et M. LACOUTURE Yves

L'après-midi par M. LABORDE Patrick, Mme LARTIGAU Céline, Mme DEPEYRIS et LACOMME Thierry

Carrefour route de Barraguin et route de Bague : M. le Maire a rencontré le technicien de Terres de Chalosse concernant le carrefour route de Barraguin/route de Bague. Il a préconisé de laisser le panneau STOP et de remonter de 2 mètres la ligne blanche tracée vers le panneau STOP existant et d'y ajouter deux panneaux prioritaires sur les routes de Barraguin/ Bourg de Bague pour prévenir les automobilistes.

Stagiaires : M. le Maire informe qu'il y a actuellement deux stagiaires, l'un avec l'agent technique et le second avec l'agent de la garderie. Une troisième stagiaire viendra courant juin au service administratif de la mairie

Adressage : Toutes les maisons de la commune auront une numérotation, ce qui facilitera la distribution du courrier, les livraisons et les services d'urgences.

Fraîsat de route : pour renforcer les chemins, 200 tonnes de fraîsat de route ont été acheté.

Grand projet LGV Sud-Ouest : M. le Maire informe que la commune de GOOS est située à moins d'une heure d'une gare et qu'il faudra donc participer au financement.

Courrier association NAP NAP : M. le Maire expose le courrier de l'association NAP NAP concernant le non- renouvellement de la subvention pour l'année 2024. M. le Maire précise qu'il ne connaît ni le Président, ni le Secrétaire de cette association. Il pensait qu'il allait avoir une demande de rendez-vous mais que celle-ci n'est jamais arrivée. M. Le Maire a donc entamé les démarches pour avoir un rendez-vous avec l'association NAP NAP.

Pont de l'abbaye : Il a été constaté une forte érosion entre les communes de GOOS et de Préchacq les Bains, un courrier va être fait à la Communauté de Communes Terres de Chalosse de manière à juger de la gravité des dégâts.

Maisons fleuries : Il a été décidé de renouveler le concours des maisons fleuries. Un message à ce sujet sera déposé sur le site de panneau pocket

REMERCIEMENTS

M. le Maire remercie tous les membres du Conseil Municipal qui ont participé aux cérémonies de la fête des mères et de l'inauguration de la Médiathèque.

FIN DE SEANCE 21H45

La Secrétaire de séance,



Le Maire,



